



## Procès-Verbal Commission Régionale des Délégations

---

### Réunion du Lundi 08 Octobre 2018

Président : M. Pierre LONGERE.

Présents : MM. Bernard BESSON, Patrick BELISSANT, Jean-Pierre HERMEL.

### RESPONSABLES DES DESIGNATIONS

---

**M. BESSON Bernard**  
Téléphone: 06-32-82-99-16  
Mail: [lraf.oolluneoosoleil@gmail.com](mailto:lraf.oolluneoosoleil@gmail.com)

**M. BRAJON Daniel**  
Téléphone: 06-8/2-57-19-33  
Mail: [brajon@orange.fr](mailto:brajon@orange.fr)

### COURRIERS RECUS

---

Réunions Sécurité : Noté.

### RAPPORTS 2018/2019

---

La nouvelle édition est en ligne. Les Délégués doivent utilisés uniquement l'édition 2018/2019.

### CHAMPIONNAT N3 – RAPPEL

---

Les Délégués désignés doivent prendre connaissance du règlement (en ligne sur [fff.fr](http://fff.fr)) et appliquer les dispositions (billetterie, sécurité, changements, feuille de recettes, etc.....).

**Feuille de recette** : En ligne sur la FMI et doit être signée obligatoirement par le Délégué.

### RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

---

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat et la poule ainsi que le nom et prénom complet des joueurs avertis ou exclus.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

**Heure d'arrivée** : 01h30 avant le coup d'envoi. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci.

**Rapport d'absence FMI** : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

**Banc Délégué** : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

**Nom de l'Observateur d'Arbitre** : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le nouveau rapport.

**Indisponibilités** : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

## **COUPE DE FRANCE 2018/2019**

---

Il est rappelé à tous les Délégués que leur mission leur impose d'intervenir lors d'un dysfonctionnement de la FMI et de la transmission du résultat. Dans ce cas, contacter la permanence sportive.

**RAPPEL** : Bien mentionner les couleurs des équipements dans les rapports

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance